

DECISION N°DC 01/2020

Attribution du marché n°19.023 relatif à l'animations, formations et mise en place d'actions sur la thématique du compostage, du lombricompostage et du jardinage au naturel sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis initial d'appel public à la concurrence envoyé le 22 novembre 2019 et paru dans le BOAMP DIFF n°2019_326 du 22 novembre 2019, annonce : 19-175874 et sur la plateforme dématérialisée www.e-marchesppublics.com le 22 novembre 2019,

Vu l'offre remise par la société *URBAN ECO SCOP*, sise 119 avenue du Colonel Fabien, 94800 Villejuif,

Considérant la nécessité pour le SIOM de former les habitants et les agents techniques des communes de son territoire à la mise en place d'actions sur la thématique du compostage, lombricompostage et du jardinage au naturel,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif aux animations, formations et mise en place d'actions sur la thématique du compostage, du lombricompostage et du jardinage au naturel sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la SCOP URBAN ECO, 119 avenue du Colonel Fabien, 94800 Villejuif,

ARTICLE 2 :

Une seule offre a été reçue. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	URBAN ECO

En conséquence, le marché est attribué à la SCOP URBAN ECO, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un accord-cadre à prix unitaires qui s'exécute par l'émission de bons de commande au sens de l'article R2362-8 du code de la Commande publique.

Les minimums et maximums sont déterminés comme suit : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

A titre d'information, le tarif des interventions est le suivant :

- Formation compostage ou lombricompostage à la demi-journée : 380 € HT, soit 468 € TTC
- Accompagnement à la mise en place des composteurs collectifs à la demi-journée : 385 € HT, soit 462 € TTC
- Suivi du compostage ou lombricompostage à la demi-journée : 440 € HT, soit 528 € TTC

ARTICLE 4 :

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être reconduit annuellement de manière tacite. La durée totale de ces reconductions ne pourra excéder trois ans à compter de sa date de notification. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 13 JAN. 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : 13 JAN. 2020
Affichée le : 13 JAN. 2020

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC1_2020
Date de la décision:	2020-01-13 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché n°19.023 relatif à l'animations, formations et mise en place d'actions sur la thématique du compostage, du lombricompostage et du jardinage au naturel sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse.
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200113-DC1_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20200113-DC1_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	1045
nom original: dc 0120.pdf	application/pdf	128077
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20200113-DC1_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	128077

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	13 janvier 2020 à 17h00min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 janvier 2020 à 17h05min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 janvier 2020 à 17h05min48s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	13 janvier 2020 à 17h41min31s	Reçu par le MIAT le 2020-01-13

